

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

L'an Deux Mil Treize, et le vingt trois mai, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel JACCOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, Mme HETZEL Monique, M. VACHER Roland, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier.

ETAIENT EXCUSES : M. COURNIL Bruno, M. BOUTHIER Christophe.

Date de convocation : 14 mai 2013

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme HYVOZ Isabelle a été désignée en qualité de secrétaire.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2013

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 2 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

N° : 2013/05/01 - Travaux Ecole Primaire : Attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre

Une consultation, pour une mission de maîtrise d'oeuvre de suivi des « travaux de réhabilitation des locaux et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'école primaire », a été lancée en mars.

L'atelier MO2P - Jean BERTASSI, de LANOUAILLE, propose un taux d'honoraire global de 8% pour l'ensemble de la mission sur un montant estimé des travaux de 322 000,00 € HT soit un montant d'honoraires estimé à 25.760,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE cette mission de maîtrise d'oeuvre à « L'atelier MO2P - Jean BERTASSI » - 7, carrefour J.B. Darnet, 24270 LANOUAILLE,

- CHARGE le Maire de procéder à la dévolution des travaux sur le mode de la procédure adaptée

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette maîtrise d'oeuvre et à ces travaux.

N° : 2013/05/02 - Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thiviers

Lors de la réunion du 25 mars 2013, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Transport Scolaire de Thiviers a voté ses nouveaux statuts le dénommant désormais Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thiviers.

Chaque commune adhérente au syndicat doit maintenant approuver cette modification des statuts tels que le prévoit l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre, dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification statutaire.

Le Conseil Municipal doit également prendre acte du rapport annuel d'activité 2012 du SMITS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2012 du SMITS
- ENTERINE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thiviers
- PRECISE que cette modification prendra effet dès la prise de l'Arrêté Préfectoral entérinant la modification statutaire.

N° : 2013/05/03 - Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (M. BOST Jean-François s'abstient pour la subvention de Thiviers Sports Auto), DECIDE D'ATTRIBUER pour 2013 les subventions aux associations selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	Votes 2012		Versé 2012	Propositions 2013	
	Fonctionnement	Exceptionnelle		Fonctionnement	Exceptionnelle
Sports	18 470,00	380,00	18 470,00	18 620,00	9 000,00
La Thibérienne football	4 800,00		4 800,00	4 800,00	
Club athlétique thibérien	4 800,00		4 800,00	4 800,00	
THIVIERS Tennis Club	3 500,00		3 500,00	3 500,00	
THIVIERS Hand BALL Club	3 000,00		3 000,00	3 000,00	
Gaule thibérienne	600,00		600,00	600,00	
Gymnastique volontaire	240,00		240,00	240,00	
Club Cyclotourisme	700,00		700,00	700,00	
Entente cycliste		380,00	0,00		
THIVIERS Badminton Club	180,00		180,00	180,00	
Pétanque	0,00		0,00	0,00	
KOBUDO	150,00		150,00	150,00	
Itiné-vert	200,00		200,00	200,00	
Thiviers Sport Auto					9 000,00
Colombines	150,00		150,00	150,00	
Road riders	150,00		150,00	150,00	
Club nordique				150,00	
Social, santé	5 250,00	0,00	5 200,00	5 500,00	100,00
A F A C 24	3 050,00		3 050,00	3 050,00	
Amicale des sapeurs pompiers	1 200,00		1 200,00	1 200,00	
Association des donneurs de sang	50,00		50,00	50,00	
S.O.S. Chats libres	150,00		150,00	150,00	
FNATH	100,00		100,00	100,00	
Ligue contre le cancer	200,00		200,00	200,00	
Secours catholique	150,00		150,00		
CIDFF	300,00		300,00	200,00	
ACE	50,00		0,00		
Espoir				300,00	
France Alzheimer				150,00	
UDAF				100,00	
LICRA					100,00
Retraités, Anciens combattants	1 440,00	100,00	1 540,00	1 490,00	0,00
Pompiers retraités de THIVIERS	1 200,00		1 200,00	1 200,00	
Comité de liaison Anciens Combattants	150,00	100,00	250,00	200,00	
Médailleurs militaires	90,00		90,00	90,00	
Education, Jeunesse	1 950,00	0,00	1 950,00	1 950,00	0,00
Amicale laïque (Régulus)	500,00		500,00	500,00	
Foyer socio éducatif du Collège	500,00		500,00	500,00	
Association sport.Lycée Professionnel	450,00		450,00	450,00	
Maison des Jeunes Lycéens	100,00		100,00	100,00	
Prévention routière	150,00		150,00	150,00	
DDEN	50,00		50,00	50,00	
Voyages études lycée - collèges prov,	200,00		200,00	200,00	
Loisirs, Culture	6 340,00	2 400,00	8 740,00	6 450,00	900,00
Les Joyeux THIBERIENS	4 000,00		4 000,00	4 000,00	
ATECI	0,00		0,00	0,00	
ATECI (Boujedyane)	400,00		400,00	0,00	
Amis de Javea	300,00		300,00	300,00	
Association ATOUT CONTES	240,00	200,00	440,00	350,00	300,00
Ensemble vocal VOCALIA	400,00		400,00	400,00	
ACTHIV	0,00	1 000,00	1 000,00	400,00	600,00
Association Faïences de Thiviers	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
Thiviers pour ne pas oublier		1 200,00	1 200,00		
Tourisme, Economie, Animations	7 850,00	600,00	8 450,00	7 850,00	13 100,00
Comité expansion éco.Foires aux Gras	5 000,00		5 000,00	5 000,00	
Comice agricole	700,00	300,00	1 000,00	700,00	
A D I L 24	250,00		250,00	250,00	
Thiviers en Fêtes	100,00	300,00	400,00	100,00	13 100,00
Inter Asso	1 500,00		1 500,00	1 500,00	
Docte collège Truffe & foie gras	300,00		300,00	300,00	
Autres	2 000,00	3 000,00	4 700,00	3 500,00	2 000,00
PLIE Haut Périgord	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
EHPAD		1 000,00	1 000,00	1 500,00	
Les guitares vertes		2 000,00	1 700,00		2 000,00
	43 300,00 €	6 480,00 €	49 050,00 €	45 360,00 €	25 100,00 €

TOTAL

49 780,00 €		70 460,00 €
-------------	--	-------------

TOTAL PREVISIONS

49 780,00 €		70 460,00 €
-------------	--	-------------

TOTAL BUDGETISE

65 000,00 €		75 000,00 €
-------------	--	-------------

N° : 2013/05/04 - Travaux Salle du Parc : Avenant n°1 lot 2 Couverture et bardage bois

Des travaux de consolidation de la charpente de la salle des fêtes, en complément des travaux en cours, s'avèrent nécessaires.

Ces travaux, réalisés en concomitance avec les travaux pilotés par l'architecte, seront effectués sous maîtrise d'oeuvre communale et sous la responsabilité de la commune.

Un avenant n°1 au lot n°2 « Couverture et bardage bois » doit être signé avec la SARL Pascal et Renaud MEYZIE pour un montant de 9 080,00 € HT soit 10 859,68 € TTC.

Le nouveau montant du marché est fixé à 36 968,15 € HT soit 44 213,93 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°2 proposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'application de cette décision.

N° : 2013/05/05 - Renouvellement Ligne de Trésorerie

La ligne de trésorerie d'un montant de 350 000 €, ouverte auprès du Crédit Agricole Charente-Périgord arrive à échéance au 22 juin 2013 et il est nécessaire de la renouveler.

Le Crédit Agricole Charente-Périgord a fait une proposition pour un montant de 500 000 € (comme pour les années 2010 et 2011) aux conditions suivantes :

- Montant	: 500 000 €
- Durée	: 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 1 mois	
- Dernier EURIBOR connu	: 0,118 (avril 2013)
- Marge	: 1,95
- Soit un taux de départ modifiable chaque mois de	: 2,0680 %
- Commission d'engagement 0,25% du montant global de la ligne, :	soit 1 250,00 €
- Droits de timbrage, frais de dossier, commission de non utilisation :	NEANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RENOUVELLE, auprès du Crédit Agricole, la ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 €, pour une durée d'un an et à compter du 22 juin 2013,

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents se rapportant à cette ligne de trésorerie.

N° : 2013/05/06 - Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de communications électroniques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Article L2121-29,

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques, notamment son Article L.47 et R. 20-51 à R. 20 -54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur la domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP télécom)

Vu le Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine et aux droits de passage sur le domaine public routier et non routier,

Considérant que l'occupation du domaine public routier et non routier par des opérateurs de communications électroniques donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

S'entend par artère :

- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre
- dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Ces montants seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux public (TP01).

Le Maire propose d'appliquer, pour l'année 2013, les tarifs figurant dans le tableau suivant.

		Artères * (en € / km)			Installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m ²)
		Souterrain		Aérien	
		Fourreaux occupés	Fourreaux vides		
Domaine public <u>routier</u> communal	Montant plafonné	40	40	53.33	26.66
	Montant voté	40	40	53.33	26.66
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	Montant plafonné	1 333,19	1 333,19	1 333,19	866,57
	Montant voté	1333,19	1333,19	53.33	866,57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour l'année 2013 selon les éléments indiqués ci-dessus,
- PRECISE que ces montants seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux public (TP01),
- CHARGE le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de la présente décision rendue exécutoire,

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Liste des délibérations du 23 mai 2013

N° : 2013/05/01 - Travaux Ecole Primaire : Attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre

N° : 2013/05/02 - Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thiviers

N° : 2013/05/03 - Subventions aux associations

N° : 2013/05/04 - Travaux Salle du Parc : Avenant n°1 lot 2 Couverture et bardage bois

N° : 2013/05/05 - Renouvellement Ligne de Trésorerie

N° : 2013/05/06 - Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de communications électroniques

Liste des élus présents et signatures

Nom Prénom	Signature
JACCOU Michel	
MOUTON Benoît	
HYVOZ Isabelle	
DOBBELS Michel	
RIDOIN Jacques	
LOPEZ Patrick	
BOST Jean-François	
LANGLADE Colette	
VILLEPONTOUX Michel	
FAURE Joël	
CANTY Georges	
CLUZEAU Pierre	
AUPETIT Carole	
DUSSUTOUR Bernard	
LARRIEUX Patrice	

HETZEL Monique	
VACHER Roland	
MASSON Josiane	
JOUIN Didier	